



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire
Article L 2122-22 du CGCT

Projets à Rayonnement Artistiques et Culturels
Vitalité artistique et culturelle du territoire
Projet culturel territorial

Année 2025

Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet de réalisation d'un programme d'animations culturelles pour l'année 2025 pour un coût estimé à 12 068,40 € HT,

Considérant que le projet est conforme au règlement d'intervention du PRAC pour l'année 2025,

ARRETE

Article 1 : Pour le projet de réalisation d'un programme d'animations culturelles pour l'année 2025, une subvention au titre des Projets à Rayonnement Artistiques et Culturels (PRAC) est sollicitée auprès de la Région avec un financement assuré comme suit :

- Montant HT de l'opération	: 12 068,40 €
- Demande PRAC : 40%	: 4 827,36 €
- Autofinancement : 60 %	: 7 241,04 €

Un dossier de demande de subvention sera déposé sur la plateforme dédiées aux aides et subventions de la Région des Hauts-de-France.

Article 2 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 26 février 2025

Le Maire,
Alain MENSION

Publié sur le site internet de la commune le 27 février 2025